

AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE LA METEOROLOGIE

Nº 0 1 8 6 0 NO...../ANACIM/DG/DNAA/DNA/SATM-SAR

Le Directeur Général

Dakar, le 10,6 A001 2019

Objet: Incident impliquant le vol SZN101 du 23 Juillet 2019

Réf : Compte rendu Evénément Sécurité Nº 179 du 23 juillet 2019

Monsieur le Directeur Général,

Je vous transmets, ci-joint, le compte rendu d'incident que le Directeur général de la compagnie Air Sénégal S.A m'a notifié, concernant le vol SZN101-ATR-72 GOBD/GOGG à la date du 23 juillet 2019 à 08h10mn.

En effet, il est mentionné dans le compte rendu que le pilote a reçu de la Tour de contrôle de Ziguinchor un vent erroné en phase finale l'obligeant à atterrir avec un vent de queue en respectant les limitations ATR.

Je vous prie de bien vouloir instruire cet incident et de me faire parvenir un compte rendu circonstancié accompagné de la transcription complète des communications entre le contrôleur de la circulation aérienne de Ziguinchor et l'équipage de l'aéronef, la copie du strip et les données météorologiques reçues par la Tour au moment de l'incident.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Magueye Marame NDAO

Monsieur le Directeur Général de l'Agence des Aéroports du Sénégal

DAKAR